

**COMPTE-RENDU  
DE  
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
26 SEPTEMBRE 2019 – 20 H 45**

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- Monsieur Sylvain MATHIEU, absent excusé,
- Madame BIZANIER ép. SAHNOUNE Karine absente excusée

**Date de convocation** : 20 septembre 2019

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Madame Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu Du 7 mars 2019 : VOTE : UNANIMITE

---oooOOOooo---

**QUESTION RAJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR**  
**Avec l'accord unanime des membres du Conseil Municipal**

- DIA : parcelle AE N°472 – 475 les Terres Noires
- Vente parcelle AN N°679 et 650 rue René Pasquier
- Remise gracieuse de dette à un agent
- Instauration de l'obligation à déclaration préalable pour les divisions de propriétés qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

**1°) droit de préemption urbain DIA section AN N°459 :**

D'une superficie de 2656 m<sup>2</sup> - rue des Candisons – lot. 1,2,12,13,14,15

Vendeur : SCI « LES FLORIANES »  
Acheteur : M et Mme DUJAX

**Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstentions : 0**

**2°) droit de préemption urbain DIA section AN N°459 :**

D'une superficie de 2656 m<sup>2</sup> - rue des Candisons – lot 3,10,11

Vendeur : SCI « LES FLORIANES »  
Acheteur : M RANDRIAMIARISOA

**Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstentions : 0**

**3°) droit de préemption urbain DIA section AC N°299 :**

D'une superficie de 600 m<sup>2</sup> — Les Maillets

Vendeur : GALTIER Danielle  
Acheteur : BRIAL Jean

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstentions : 0

**4°) droit de préemption urbain DIA section AE N°222 :**

D'une superficie de 30 m<sup>2</sup> - rue A Vedel

Vendeur : MORENO Stéphanie  
Acheteur : SCI MA-YO

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstentions : 0

**5°) Approbation de la modification simplifiée N°01 du PLU :**

Suite à une demande d'examen au cas par cas par les différentes autorités administratives (SCOT, DDTM, mission Régionale d'autorité environnementale...) qui ont donné un avis favorable et une mise à disposition du public, qui a fait ressortir une seule observation que ne prête pas à conséquence. Cette modification simplifiée concerne 2 terrains d'une superficie totale de 1300 m<sup>2</sup>, en zone UP qui vont être reclassés en zone UC.

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**6°) Admission en non-valeur – produits irrécouvrables :**

Jugement du tribunal de commerce de Nîmes pour insuffisance d'actif, d'effacer les dettes de la Sté GANSERT Aubin et qui s'impose à la commune pour un montant de 410.00 € (location jardin partagés).

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**7°) Prise en charge des frais SACEM pour les Associations :**

QUESTION REPORTEE

**8°) BUDGET GENDARMERIE : décision modificative N°2 :**

Concerne le financement de l'assainissement collectif de la gendarmerie non prévu au budget.

Il est nécessaire de procéder à un virement de crédits :

- Compte C/605	:	- 5 000.00 €
- Compte C/637	:	+ 5000.00 €

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**9°) Tarif location des « Jardins partagés » :**

Elle est de 120.00 € par an et par parcelle

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **10°) QUESTION RAJOUTEE : DIA AE N°472 ET 475 :**

D'une superficie de 179 et 573 m<sup>2</sup> - rue des Terres Noires

Vendeur : M BITTER  
Acheteur : M PIN

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstentions : 0

### **11°) QUESTION RAJOUTEE : vente de la parcelle AN N°649 et 650 :**

Ces parcelles correspondent à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie.

Il a été décidé de faire en lieu et place de ce bâtiment des maisons en partage et de confier cette opération au bailleur social « Un toit pour Tous ».

L'évaluation demandée par la commune aux Domaines porte sur un montant de 188 000 €, mais ce service ne tient pas compte de la démolition qui va s'élever à environ 130 000 € à la charge du bailleur.

En conséquence, après négociation avec ce dernier, il a été proposé un prix d'achat des parcelles à 110 000 € 00.

Il est demandé au Conseil d'accepter la vente de ces dites parcelles à « Un Toit pour Tous ».

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **12°) QUESTION RAJOUTEE : Remise gracieuse de dette à un agent :**

Par courrier en date du 10 septembre dernier, l'ATDI a sollicité une remise gracieuse de dette pour un agent en difficulté financière.

En effet, cet agent placé à temps partiel thérapeutique a bénéficié à tort du maintien de son régime indemnitaire et de l'indemnité de compensation de la SCG soit 497 € 94.

A cette date, la commune n'avait pas à sa connaissance de la circulaire du 15 mai 2018 spécifiant les nouvelles modalités du temps partiel thérapeutique et la rémunération du fonctionnaire.

Considérant que ce trop perçu peut-être considéré comme une erreur administrative, il est proposé au Conseil d'accorder cette remise gracieuse de dette.

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **13°) QUESTION RAJOUTEE : Instauration de l'obligation à déclaration préalable pour les divisions de propriétés qui ne sont pas soumises à permis d'aménager :**

Accepté par le Conseil

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Le site de la mairie va être « rajeuni »
- Concert de JAZZ le 1<sup>er</sup> octobre (les entrées sont à retirer sur places)
- Vendredi de l'Agglo : Pièce de théâtre gratuite le 8 novembre.
- Le prochain journal « bien vivre à St-Chaptes » paraîtra en janvier. Penser à faire passer vos articles.
- Réunion des Association le 27 septembre,

- Course des raseteurs le 28 septembre,
- Etude sur la signalisation du village en cours,
- Enfouissement des réseaux : les travaux ont commencé rue de la République pour environ 10 semaines de travaux,
- Réunion de l'ACPR sur l'évolution du village le 28 septembre,
- Le CMJ s'est réuni mardi 24 septembre (jeux de société en novembre et projet d'un city parc en cours),
- SEMAINE BLEUE avec un goûter des Aînés le vendredi 11 octobre prochain
- VENTE DE BRIOCHES : le 12 octobre devant la boulangerie de 8 à 12 h.
- La réunion du CCAS aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre
- NOEL : le goûter des Aînés aura lieu le 12 décembre et le 21 décembre pour les enfants.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 24 octobre prochain.

---oooOOOooo---

Compte-rendu établi par Madame PERROTIN Karine, secrétaire de séance.

---oooOOOooo---